



## COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE C.G.T. DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITES DES SERVICES PUBLICS DU TARN.

📍 : 5 Rue de METZ 81000 ALBI

☎ : 05.63.38.02.52 ou 06.86.17.21.37

💻 : [spterritoriaux.cgt.tarn@wanadoo.fr](mailto:spterritoriaux.cgt.tarn@wanadoo.fr)

Le 18 Mars 2020

# COMMUNIQUÉ

## Le maire de Saint Sulpice n'est pas au-dessus des lois de la République !

Le maire de SAINT-SULPICE, est un élu complètement irresponsable, qui impose, **par de temps de confinement**, aux agents de sa collectivité de venir travailler, **au mépris** de leur santé, alors que les textes et arrêtés pris récemment par le gouvernement, appellent à la prudence et à la bienveillance. Quel exemplarité !

« *Les agents **non indispensables** au fonctionnement de la collectivité **doivent rester** à leur domicile, quant le télé-travail n'est pas possible* »

Mais par principe, **juste par abus d'autoritarisme**, Monsieur le Maire, décide-lui, dans sa petite mairie Tarnaise, de faire régner **sa propre loi**, comme le faisait la patronnât aux siècles derniers.

Monsieur le Maire, les agents de la collectivité ne sont pas à votre service **mais à celui des Citoyens**. Les habitants vous ont confié un mandat et votre élection n'est pas de droit divin !

Sachez que les agents ont des droits, que des syndicats existent pour les faire respecter et que jamais la CGT ne cessera d'agir pour défendre ces droits des salariés et des agents. Ne vous en déplaie !

Les irresponsable, pensant être au dessus des lois, devront très bientôt justifier de leurs décisions et si nécessaire les assumer devant les tribunaux **pour faute inexcusable de l'employeur et mise en danger** de la vie d'autrui.

